

Les défraiements en Lorraine

La participation à un championnat de France doit être un honneur mais les frais engagés par les participants peuvent être parfois conséquents (transport, logement, restauration, tournois open...), surtout quand ils se situent à l'autre bout de la France.

Le comité participe à la hauteur de ses moyens pour aider chaque joueur qui représente le Comité Lorraine de Tarot.

Le bureau du Comité Lorraine de Tarot (CLT) a mis en place un système de défraiement pour aider financièrement les joueurs qualifiés aux divers championnats de France mais aussi pour récompenser les joueurs qui participent activement aux tournois et championnats de Lorraine et qui, malheureusement, ne se qualifient pas. Les moyens financiers du CLT ne sont pas énormes, il n'est donc pas possible de rembourser intégralement les frais engagés.

Voici donc les modalités et conditions : 2 possibilités cumulables

- Chaque joueur qui se qualifie à quelconque championnat de France disputé en Lorraine se verra remettre la somme de 30 € (tarif 2025-2026) sur le lieu du championnat par un des membres du bureau du CLT. S'il n'y a pas de membre du bureau présent, la somme lui sera remise ultérieurement lors d'un tournoi ou un championnat.
 - Conditions : être licencié au Comité Lorraine de Tarot.
 - Attention : La qualification sur le lieu d'un championnat ne donne pas droit aux 30€, contrairement au joueur remplaçant appelé par la Fédération pour participer au championnat.
 - Une somme de 15€ est attribuée à chaque qualification pour le tour suivant et 20€ pour participation à la finale.

Qualification en lorraine + 1 ^{ère} séance	2 ^{ème} séance	3 ^{ème} séance	finale	Total
30€	15 €	15€	20€	80€

- Chaque joueur licencié en Lorraine sera défrayé en fonction de sa participation aux différents tournois et compétitions.
 - Conditions : Avoir participé à un minimum de compétitions et tournois au cours de la saison. Chaque participation donne droit à un certain nombre de point et chaque point est converti en euro en fin de saison en fonction du budget disponible. Exemple 2025-2026 : 1 point = 0,75 €.
Participation à un championnat = 4 points
Participation à un tournoi de club annoncé au calendrier = 1 point
Participation à un tournoi Comité = 2 points

- Nombre de participations demandées pour bénéficier des défraiements :

Championnats	Tournois comité	Tournoi club
6	2	3 dont 2 extérieures au club de rattachement

A noter : un tournoi comité peut être remplacés par une compétition

- Cas exceptionnels :

- Pour les joueurs champions de France au cours de la saison, le CLT prendra en charge pour la saison suivante, la licence, ainsi que l'inscription et le repas lors du championnat correspondant.
- Les joueurs organisateurs de tournois de club se verront attribuer un point, même s'ils ne jouent pas.

Les défraiements sont versés aux joueurs lors de l'assemblée générale du CLT. Les tournois organisés après l'assemblée sont comptabilisés pour la saison suivante.